

CONFERENCE DE PRESSE DE M. YVES BERUBE

Le mardi 29 novembre 1977

(Seize heures quarante minutes)

M. BERUBE: Je m'excuse, messieurs, d'avoir été ainsi retardé, malheureusement, il y avait une affaire pressante à l'Assemblée nationale, un projet de loi un peu rapide, ce qui m'a obligé à siéger une heure de plus que prévu.

Je vous souhaite la bienvenue et j'en profite immédiatement pour vous présenter à ma droite M. Daniel Perlstein, qui est sous-ministre aux Richesses naturelles; M. François Dugal, qui est au Centre de recherche industrielle du Québec; M. Jean-Marc Lalancette, de l'Université de Sherbrooke.

Nous avons donc une petite conférence de presse, d'une part pour vous rappeler les éléments de la politique, et plus particulièrement pour un certain nombre d'annonces. Un bref rappel de cette politique qui était annoncée tout récemment à Thetford et qui se présentait sous forme de trois points majeurs. Le premier point était la décision pour le gouvernement d'investir dans la transformation de l'amiante par la création de la Société nationale de l'amiante. Le deuxième point portait plus précisément sur l'intention du gouvernement de signer des ententes de développement avec l'industrie minière existante dans le but de définir des investissements dans des domaines comme la recherche, comme le développement, la transformation et même la découverte de nouvelles mines. Donc, il s'agissait de signer des ententes de développement, lesquelles doivent être négociées par le biais du Bureau de l'amiante. Finalement, il y avait le troisième élément important, qui était l'achat d'Asbestos Corporation, qui visait essentiellement à donner à une société d'Etat gouvernementale un outil lui permettant de bien connaître le milieu de l'amiante, qui est un milieu assez fermé, assez exclusif, et de pouvoir peut-être nous donner des bases à la négociation de ces ententes de développement.

Cet après-midi, nous annonçons donc une décision du Conseil des ministres de créer ce Bureau de l'amiante, qui aura comme objectif, et ceci est souligné dans un communiqué de presse que vous avez, portant sur le bureau de l'amiante, ce Bureau de l'amiante devra préparer les lois - il s'est déjà appliqué à préparer la loi 70 dont on parlera plus loin - de même que les règlements nécessaires. Egalement, il verra à négocier des ententes de développement avec les sociétés productrices au Québec et il devra aider au démarrage de la Société nationale de l'amiante.

Egalement, à la direction de ce Bureau de l'amiante, je me dois d'annoncer

officiellement que M. Daniel Perlstein, qui était le sous-ministre aux Richesses naturelles, il passe à la direction du Bureau de l'amiante. Il est ici, il pourra répondre à certaines questions que vous pourriez vouloir lui adresser. Egalement, il y a eu cet après-midi la première lecture du projet de loi 70, qui créait cette Société nationale de l'amiante.

Deux faits peut-être à retenir de cette société, d'une part, son capital-actions de \$250 millions, et, d'autre part, les liens qui vont l'unir au gouvernement dans la mesure où le gouvernement, suivant une nouvelle modalité que nous appliquons maintenant à l'ensemble des sociétés d'Etat les unes après les autres: qui permettra au gouvernement de donner des directives aux sociétés d'Etat d'une part, également de surveiller d'un peu plus près le développement de nos sociétés d'Etat par le biais des rapports de développement annuels qui seront soumis au gouvernement. Ce sont donc les éléments majeurs de ce projet de loi no 70.

En même temps, j'en profite pour souligner que le ministère des Richesses naturelles a décidé de financer un certain nombre de projets de recherche dont vous avez une liste assez exhaustive dans un autre communiqué de presse. Ces projets de recherche seront lancés à la fois au Centre de recherche industrielle du Québec et à l'Université de Sherbrooke et permettront peut-être de jeter les bases d'un futur centre de recherche sur l'amiante, centre de recherche qui avait été annoncé au moment de la présentation officielle de la politique de l'amiante. Il s'agit donc cet après-midi de parler un peu du Bureau de l'amiante, de la nomination du directeur, du projet de loi 70 et de ses contrats de recherche. En particulier, je tiens à souligner la nomination de M. Perlstein. En autant que je suis concerné, je pense que M. Perlstein fera un travail aussi bon qu'il en a fait à la direction du ministère des Richesses naturelles.

En effet, depuis maintenant un an et demi environ M. Perlstein, à la tête des Richesses naturelles, est à l'origine d'un très grand nombre de changements, que ce soit en ce qui a trait à la réforme de la Loi sur les mines qui a permis d'introduire un concept nouveau de réserves pour la couronne. Il a également introduit un nouveau concept qui est celui des ententes d'exploration avec l'industrie minière. Il a également modifié substantiellement l'orientation du ministère des Richesses naturelles en ce qui a trait à l'activité de ce ministère vis-à-vis/l'exploration en permettant à ce ministère de s'engager dans des recherches beaucoup plus ponctuelles de cibles, donc en modifiant la vocation du ministère des Richesses naturelles peut-être dans un esprit de continuité avec l'orientation des années passées.

Donc, M. Perlstein, je pense, en l'espace d'une année et demie a permis au ministère des Richesses naturelles de connaître des changements extrêmement importants. Je pense

que c'est de bonne augure pour le Bureau de l'amiante que de l'avoir à sa tête.

Alors, messieurs, je vous cède la parole.

M. L'ARCHEVEQUE: Avant de revenir à M. Perlstein et/son Bureau de l'amiante, avant de revenir au projet de loi 70 et au contrat de recherche, il y a une question que j'aimerais quand même vous poser. La société mère General Dynamics, actionnaire majoritaire d'Asbestos Corporation, que le gouvernement du Québec veut s'appropriier d'une façon ou d'une autre, vient d'offrir de céder son bloc majoritaire d'actions au prix de \$60 l'unité, ce qui fait passablement cher, compte tenu que le jeudi matin avant que le gouvernement n'annonce son intention de prendre le contrôle d'Asbestos Corp., les actions étaient à \$22 à Montréal. Le 23 novembre elles étaient cotées \$36,50 à Toronto et \$37 à Montréal. Vous ne trouvez pas que cela commence à faire pas mal cher?

M. BERUBE: Je pense que de toute façon c'est un point de départ. Cela veut donc dire que la société, puisqu'elle a proposé cela comme point de départ, suppose que la conclusion de l'entente sera à un prix moindre que \$60 puisqu'elle accepte de partir de ce point de départ. Quant à la valeur de l'action exacte, je pense que ceci relève beaucoup plus du ministère des Finances et je n'aimerais pas m'engager dans l'évaluation de la valeur de la société. Je me contenterai de souligner que le fonds de roulement de la société vaut déjà \$20, \$25 l'action en partant. Par conséquent, vous devez vous attendre que

le montant soit situé entre \$25 et \$60 puisqu'il semble bien que la compagnie pose ceci comme étant une limite supérieure.

M. MORIN (Gilles): Une question additionnelle, M. le ministre. D'un part, où en sont les négociations actuellement? Première question. Je sais bien que/serez tenté de nous répondre que cela relève de M. Parizeau, mais quand même vous êtes plus au courant que nous où en sont rendues les négociations. D'une part où cela en est-il?

M. BERUBE: Vous seriez surpris d'entendre ma réponse. Je ne suis certainement pas plus au courant que vous du déroulement de ces négociations dans la mesure où j'ai vraiment plusieurs chats à fouetter et que présentement je n'ai pas fouetté ce chat en particulier. Malheureusement, je suis totalement incapable de vous dire où en sont les négociations présentement.

M. MORIN (Gilles): D'après votre expérience et celle de votre ministère, est-ce qu'on doit se fier à la valeur aux livres d'une entreprise lorsque vient le temps de négocier ou doit-on se fier à la valeur du marché?

M. BERUBE: J'ai l'impression que c'est ni l'un ni l'autre, parce que la valeur aux livres n'introduit même pas le concept d'espérance de gains. Vous savez très bien que,

lorsque vous achetez une entreprise, par exemple, spécialisée dans la vente, le marketing, souvent la valeur aux livres de l'entreprise est nulle mais le "goodwill" de l'entreprise vaut beaucoup et vous achetez, à ce moment-là, le "goodwill" pour un certain montant.

Par conséquent, je ne pense pas que ce/ ^{soit} la valeur aux livres l'unique paramètre, mais c'est évidemment un des paramètres de l'évaluation. Ce n'est évidemment ni la valeur aux livres ni la valeur des actions sur le marché, dans la mesure où les actions sur le marché peuvent être influencées par un certain nombre de facteurs qui sont indépendants de la volonté de l'entreprise. Par exemple, ^{depuis le} 15 novembre, si vous regardez la valeur des actions de Cassiar Asbestos, vous verrez qu'elles ont progressé de façon appréciable.

Si vous regardez au contraire les actions des compagnies minières au Québec, spécialisées dans l'amiante, vous verrez que leurs actions ont chuté. Il faut donc en conclure que l'élection du Parti québécois a eu un effet néfaste sur la valeur des actions, qui n'a rien à voir avec la valeur aux livres de la société comme telle.

Par conséquent, je pense que, lorsqu'il s'agit d'un achat de gré à gré, comme celui dont on parle ici, il faut au contraire payer ce que j'appellerais une valeur juste qui tiennecompte à la fois de la valeur aux livres mais également du "goodwill" d'une entreprise.

M. L'ARCHEVEQUE: Est-ce que j'ai bien compris: Vous avez dit que l'élection du Parti québécois avait eu un effet néfaste sur la valeur des actions des mines au Québec?

M. BERUBE: Tout ce que je peux dire, c'est qu'au moment de l'élection, d'ailleurs ceci a été souligné dans tous les journaux, vous ne feriez pas là une grosse nouvelle dans votre journal, on avait souligné que les actions des compagnies d'amiante, particulièrement à la suite du discours de M. Lévesque, avaient connu une baisse au marché ou au moins une stabilisation de leur valeur. Si vous regardez au contraire une compagnie comme Cassiar / Asbestos, vous verrez une croissance importante.

Certains pourraient argumenter que la croissance des actions de Cassiar Asbestos est en contre répartition directe de la chute des autres actions, celle de Cassiar prenant évidemment une plus-value du fait de l'incertitude entourant l'industrie de l'amiante au Québec.

M. JOHNSON: M. Bérubé, je ne sais pas exactement pourquoi vous nous avez invités ici aujourd'hui pour cette conférence de presse. Qu'est-ce qui est nouveau dans ce que vous annoncez? Je pensais que vous alliez dire quelque chose à propos des négociations, mais vous dites que vous n'en savez absolument rien.

M. BERUBE: Ce qui est nouveau, c'est essentiellement / nomination à la direction du bureau de l'amiante, la création du bureau de l'amiante et un ensemble de questions que vous pourriez vous poser sur le fonctionnement du bureau de l'amiante. Je m'aperçois que vous êtes totalement focalisés sur l'achat d'Asbestos Corporation, qui semble le point central, alors que pendant ce temps on crée une société nationale de l'amiante avec un capital de \$250 millions qui doit faire de la transformation, ce qui est toujours apparu à tout le monde comme étant l'objectif véritable qu'un gouvernement devrait avoir, mais ceci ne semble pas vous intéresser comme tel.

M. MORIN: Justement, sur ce capital actions de \$250 millions, j'ai été étonné de voir cela dans le projet de loi, parce que, lorsque M. Lévesque / l'avait annoncé à Thetford, on parlait de \$50 millions comme capital actions. Qu'est-ce que vous allez faire avec \$200 millions de plus? Est-ce que vous allez acheter d'autres compagnies?

M. BERUBE: Cela va vous permettre de ruminer. Les \$250 millions viennent de ce que... A Thetford, ce qui était annoncé, c'était le montant à investir dans la transformation, ce que nous prévoyons pouvoir investir dans un avenir assez immédiat.

Cependant les \$200 millions supplémentaires sont prévus là, d'une part, pour l'achat de mines existantes et, d'autre part, pour le développement de nouvelles mines.

M. MORIN: Donc, cela pourrait servir à l'achat d'Asbestos Corporation.

M. BERUBE: Oui.

M. DeBLOIS: Deux questions, M. Bérubé. Premièrement, est-ce que le bureau de l'amiante aura des pouvoirs...

M. BERUBE: Et le développement de nouvelles mines, c'est bien cela.

M. DeBLOIS: Oui, je note.

M. BERUBE: Si vous voulez additionner l'ensemble des coûts pour essayer de deviner combien on est prêt à payer...

M. DeBLOIS: Est-ce que le bureau de l'amiante aura des pouvoirs un peu coercitifs? J'essaie/savoir de les réactions que pourront avoir les compagnies de l'amiante sur les intentions de développement des cinq prochaines années, à supposer qu'il y ait une réticence. Enfin, j'imagine que non seulement vous souhaitez ^{que} mais/vous voulez qu'une plus grande transformation soit faite au Québec, mais dans quelle mesure? Est-ce que le bureau n'aura qu'un pouvoir moral? Qu'est-ce qui en est de cela?

M. BERUBE: Evidemment, le bureau, pour l'instant n'a qu'un pouvoir moral, dans la mesure où nous avons choisi de ne lui donner qu'un pouvoir moral. Cependant, si nous avons choisi de ne lui donner qu'un pouvoir moral, c'est à la suite des nombreuses rencontres et même des déclarations publiques des industriels de l'amiante qui nous ont affirmé leur intention de transformer le plus possible la fibre au Québec, compte tenu de la volonté arrêtée du gouvernement d'aller du côté de la transformation.

Donc, l'industrie a fait des avances au gouvernement concernant la transformation, concernant les "joint ventures". Nous avons donc choisi carrément d'accepter de jouer le jeu avec l'industrie de l'amiante existante. et donc de procéder par le biais d'ententes de développement, pour lesquelles nous n'avons prévu aucune autre mesure de pression que des pressions morales, comme vous le dites si bien.

M. DeBLOIS: Deuxièmement, ^{avec} la loi 70 vous touchez un point extrêmement important. C'est que jusqu'ici les sociétés d'Etat étaient relativement jalouses de leur autonomie. C'était très important. On remarque que l'Hydro-Québec vient d'émettre des suggestions qui n'ont pas nécessairement été suivies par le gouvernement. Est-ce que cela veut dire que maintenant, pour toutes les nouvelles sociétés, ou enfin pour les sociétés existantes, il s'agit là du début d'une politique où chaque société d'Etat aura à l'avenir à faire approuver ses plans de développement par le gouvernement?

M. BERUBE: Je ne voudrais pas anticiper ^{sur} / la politique gouvernementale en la matière, ^{loi} sauf que je vous soulignerai que la récente /de SOQUIA impliquait déjà la possibilité pour le gouvernement d'émettre des directives, qui ont été déposées à l'Assemblée nationale cette année.

D'autre part, vous le voyez déjà par la Société nationale de l'amiante, nous le faisons pour une nouvelle société que nous croyons devoir créer. Vous devez vous attendre à ce que, dans un futur assez rapide, au moins en autant que les sociétés d'Etat qui sont sous ma juridiction sont concernées, les lois de ces sociétés soient amendées de manière à pouvoir graduellement non pas établir un contrôle gouvernemental, mais assurer peut-être un plus grand degré de relations entre les sociétés et le gouvernement. Il faut quand même se dire que les sociétés sont très autonomes. Lorsque tout va bien, on est heureux. Lorsque cela va mal, évidemment, en général, on s'interroge sur les causes et le gouvernement a généralement peu d'outils. Ce que nous voulons maintenant, c'est peut-être faire des sociétés d'Etat un véritable outil de développement de la société plutôt que de simples entreprises commerciales qui n'ont aucun lien avec l'actionnaire principal.

M. DESCOTEAUX: M. Bérubé, peut-on savoir à quel moment vous escomptez que le projet de loi no 70 sera adopté? Est-ce au cours de la session ou cela pourrait peut-être aller jusqu'à la prochaine session?

M. BERUBE: Les gouvernements décident du début de la session et l'Opposition décide de la fin.

M. DESCOTEAUX: Ce que je voudrais savoir, c'est...

M. BERUBE: Nous avons espoir de le passer à cette session-ci.

M. DESCOTEAUX: Mais est-ce une priorité à ce point que vous allez le faire passer avant d'autres projets de loi?

M. BERUBE: Cela fait partie des priorités du gouvernement.

M. DESCOTEAUX: D'accord. Une deuxième chose sur le capital-actions. Dans les notes explicatives, on dit que le ministre des Finances versera le capital-actions en un ou plusieurs versements. Est-ce que ces versements pourront être étalés sur plusieurs années ou simplement une question de mois? A quelle place le ministre des Finances prendra-t-il ces ^{sommes} d'argent? Est-ce que cela sera dans le prochain budget par emprunt ou comment?

M. BERUBE: Non, ce n'est pas à l'intérieur des crédits budgétaires votés par l'Assemblée nationale, puisqu'il s'agit, évidemment, d'extra budgétaire dans le cas d'une société d'Etat, d'une part. D'autre part, ces crédits extra budgétaires seront, évidemment, accordés et attribués à la société par le biais d'arrêtés en conseil, lesquels décrets seront présentés au Conseil des ministres au fur et à mesure des besoins. Cela veut donc dire que, évidemment, advenant l'achat d'Asbestos, vous avez déjà un premier montant à débours;

advenant la création du centre de recherche, vous avez un deuxième montant à déboursier; advenant l'implication dans le développement de mines d'amiante existantes au Québec qui sont approchées, vous avez un troisième investissement à faire. Finalement, vous avez également tous les investissements dans la transformation que nous envisageons. Ce sera au fur et à mesure des demandes. Nous estimons que les \$250 millions peuvent certainement nous permettre de voir venir pour les cinq à dix prochaines années.

M. L'ARCHEVEQUE: Cela va venir du fonds consolidé.

M. COWAN: Dans les négociations que vous avez avec General Dynamics, combien de temps vous vous donnez, que le gouvernement se donne avant de déterminer si, oui ou non, ils peuvent arriver à un prix qui est considéré comme convenable?

M. BERUBE: Nous avons estimé qu'il nous faudra entre deux et cinq mois pour arriver à une entente.

M. DESCOTEAUX: De deux à cinq mois à partir du mois de novembre?

M. BERUBE: Au moment de l'annonce. Nous avons contacté^à la première séance.

M. JOHNSON: C'est le sens de ma question, M. Bérubé. Je ne suis pas allé à Thetford en octobre pour l'annonce. Ma question est celle-ci: Qu'est-ce qu'on apprend aujourd'hui qu'on ne savait pas avant?

M. BERUBE: L'annonce officielle de la création du bureau. Je ne pense que vous l'avez vu annoncée nulle part, à ma connaissance. Deuxièmement, la nomination de directeur du bureau, je ne crois pas que vous l'avez vu annoncée nulle part. Troisièmement, la constitution du futur noyau de recherche dans le domaine de l'amiante au Québec par l'octroi de six contrats de recherche au Centre de recherche industriel et à l'Université de Sherbrooke; par le dépôt de la loi 70 qui, à ma connaissance, n'a pas été annoncée publiquement encore, créant la Société nationale de l'amiante. Le montant de la capitalisation est inclus.

M. L'ARCHEVEQUE: Le projet de loi no 70, justement. Il n'y a pas une particularité concernant la nomination des membres du conseil d'administration, surtout du président?

C'est juste.

M. BERUBE: /Je vais vous lire le texte comme tel. C'est assez différent. C'est l'article 4. Ah! non, ce n'est pas l'article 4. En effet, vous y voyez que les membres du conseil d'administration sont élus pour un terme excédant deux ans, sans excéder cinq ans, d'une part.

Ils ne peuvent toutefois exercer leur mandat ni être rétribués, si ce n'est selon les conditions d'un contrat les liant à la société pour toute la durée de leur mandat. La principale différence que vous voyez là, c'est que nous n'inscrivons pas dans la loi la durée du mandat, comme cela pouvait ^{être} coutumier dans le passé, mais nous nous rapprochons graduellement des coutumes établies dans l'entreprise privée, ^{qui} consistent à signer un contrat - autorisées par la loi - entre le gouvernement et le président de la société pour une durée qui est cependant limitée à un maximum de cinq ans.

M. L'ARCHEVEQUE: Est-ce le gouvernement qui va nommer le président de la société ou s'il sera choisi d'une autre façon?

M. BERUBE: C'est le gouvernement qui va nommer le président de la société.

M. TRUDEAU: Tous les autres membres du conseil d'administration aussi?

M. BERUBE: Oui. La différence fondamentale réside dans un contrat, ce qui généralement n'est pas le cas pour les autres sociétés d'Etat. Ils sont nommés en vertu de l'application même d'un article de loi, ils sont donc immuables, inamovibles et cela a évidemment comme conséquence qu'on ne peut pas facilement remplacer un président de société d'Etat; il n'y a pas de contrat de fait.

M. MORIN (Gilles): M. le ministre, je reviens sur une virgule que vous avez laissé échapper tout à l'heure au sujet du capital-actions. Les \$50 millions qui étaient prévus pour la transformation, vous avez dit: On devrait les dépenser sous peu.

A quoi faut-il s'attendre de ce côté? Qu'est-ce qui est en marche du côté transformation, entente avec les compagnies, etc.?

M. BERUBE: Je pense bien que le Bureau de l'amiante, qui est responsable de la négociation des ententes, étant créé depuis quelques jours et que le directeur venant d'être nommé hier - si je ne m'abuse - ou mercredi dernier, on peut dire que nous ne sommes pas très avancés.

M. MORIN (Gilles): Qu'est-ce qui vous fait croire que ce sera très prochainement? Il y a quand même eu des tentatives auprès des compagnies finalement.

M. BERUBE: Non, il n'y a pas eu de contact formel du gouvernement auprès de l'industrie, sauf des rencontres préliminaires, au moment où nous élaborions nos politiques de l'amiante, entre le ministre, quelques fonctionnaires et les compagnies.

M. MORIN (Gilles): Pour être plus précis, est-ce que cela signifie que les recherches en cours, à l'Université de Sherbrooke ou au CRIC, sont à ce point avancées qu'on pourrait y aller dans un court délai dans une transformation de produit?

M. BERUBE: Je n'en ai pas l'impression. Non, quand nous parlons d'ententes de développe-

ment portant sur la transformation de l'amiante au Québec, nous pensons à des produits conventionnels du type fibro-ciment, nous pensons à du feutre d'amiante, nous pensons à des plaques d'amiante-ciment, à des sabots de freins; nous pensons à des produits qui existent déjà alors que le programme de recherche qui est présenté ici porte surtout sur le développement de nouveaux produits. On peut penser, par exemple, aux engrais, aux phosphates magnésiens - à partir de l'amiante - on peut penser au ciment de Sorel et évidemment l'extraction de magnésium auquel on travaille à l'Université de Sherbrooke. Il s'agit évidemment là de recherche dépassé qui, d'une façon générale, a peut-être/le stade purement théorique de recherche sur papier pour approcher le stade de la recherche pilote où quelquefois c'est peut-être encore plus élémentaire. On pourrait peut-être discuter des projets, si vous le voulez.

M. L'ARCHEVEQUE: J'aimerais revenir à General Dynamics. Si je dois tirer une conclusion des propos que vous avez tenus antérieurement, le gouvernement du Québec n'est absolument pas prêt à payer le bloc d'actions à \$60 l'unité; ce qui ferait trois fois plus cher que ce qu'on l'aurait voulu d'abord.

M. BERUBE: Je ne sais pas. Qui a dit: Trois fois plus cher qu'on ne l'aurait voulu?

M. L'ARCHEVEQUE: Elles étaient à \$22 la journée où vous avez fait l'offre.

M. PERLSTEIN: 54% des actions de General Dynamics n'étaient pas disponibles sur le marché au prix déprimé que vous mentionnez.

M. BERUBE: Je ne crois pas, en fait, que l'on puisse dire que le gouvernement ait eu l'intention d'acheter les actions avant; elles étaient à \$22 ou \$26, elles sont montées au lendemain de l'annonce, enfin, dans les jours qui ont suivi l'annonce. Je ne crois pas que le gouvernement, à ma connaissance en tous cas, n'ait jamais manifesté son intention d'acheter à ce prix-là. En tous les cas, dans la mesure où cela me concerne, c'est absolument le contraire de ce que j'ai toujours dit.

M. L'ARCHEVEQUE: Est-ce que le prix actuel du marché vous conviendrait? Elles oscillent actuellement entre \$36 et \$37, depuis le 23 novembre.

M. BERUBE: Le prix actuel du marché, je vous signalerai, correspond à une valeur des actions si on les estime à partir de la valeur boursière, probablement.

M. MORIN (Gilles): Cela correspond à une valeur juste.

M. BERUBE: Evidemment, ayant toujours dit que nous espérons payer un prix juste. Ecoutez, sur la valeur des actions, ce n'est pas moi qui va me compromettre.

M. L'ARCHEVEQUE: Est-ce que vous allez nationaliser s'il n'y a pas d'entente possible avec General Dynamics, dans un autre six mois même?

M. BERUBE: Je pense que la Compagnie General Dynamics a souligné qu'elle était prête à négocier parce qu'elle l'a carrément affirmé publiquement; elle savait pertinemment que, lorsqu'un gouvernement avait décidé d'acheter, il faudrait un jour en arriver là. Cependant, nous ne nous promenons pas avec la massue en l'air; au contraire, nous négocions avec eux. Ils ont, d'ailleurs, engagé des consultants pour évaluer la valeur de l'entreprise. La façon d'évaluer une entreprise, c'est fondé sur les profits escomptés, actualisés au moment de l'achat, et, évidemment, corrigés pour les dépenses que vous aurez à encourir et, parmi ces dépenses, vous en avez une gamme très importante. Parmi les inconnues, vous avez le cas du paiement par la compagnie d'assurance pour l'incendie de leur moulin de la King Beaver. Il ne fait aucun doute qu'au moment où nous évaluons la valeur de l'entreprise et que, évidemment, la compagnie d'assurance n'avait pas, à ce moment-là, versé, l'affaire étant en cour, il y avait un doute possible, légitime, attaché au paiement prévu de la compagnie; par conséquent, nous n'escomptions pas le plein prix de \$20 000 000 dans la valeur de l'entreprise. Du jour au lendemain où ce \$20 000 000 est versé, il va de soi que, maintenant, nous ne pouvons pas attacher cet élément d'incertitude. Donc, comment nous évaluons la valeur de l'entreprise: Nous faisons une évaluation des gains escomptés sur les quinze années, de sa vie et nous regardons la valeur actualisée que cela représente. Et c'est comme cela qu'on évalue la valeur d'une entreprise; cela n'a rien à voir avec la valeur des actions en Bourse ou encore, je ne sais pas, même la valeur roulée. La valeur roulée est quand même une façon déjà beaucoup plus juste d'évaluer la...

M. L'ARCHEVEQUE: La firme de spécialistes engagée par General Dynamics et contrôlée par un de ses propres spécialistes pour faire l'évaluation de la valeur réelle des actions de General Dynamics situe ses actions à légèrement sous \$60, d'où l'intention de la compagnie de faire un profit en l'offrant à \$60.

Cela m'étonne.

M. BERUBE: C'est la première fois que j'entends dire...

M. L'ARCHEVEQUE: C'est ^{ce} que le vice-président de General Dynamics et président d'Asbestor Corp à fait savoir aujourd'hui à l'Agence Dow Jones.

M. BERUBE: Sur une base de négociation.

M. COWAN (Peter): Les négociations actuellement, vous les poursuivez toujours par le truchement de Kidder, Peabody ou est-ce que...?

A ma connaissance, oui.

M. BERUBE: /Je pense que je vous ai dit clairement au tout début que je suis totalement incapable de vous dire l'état des négociations, dans la mesure où je ne les surveille pas. Seul le ministre des Finances est en mesure de vous éclairer là-dessus.

M. MORIN (Gilles): Est-ce que vous auriez autant de difficultés que nous à rejoindre M. Parizeau?

n'est pas

M. L'ARCHEVEQUE: Ce/ le même attaché de presse.

M. TRUDEAU: Est-ce que c'est la Société nationale d'amiante qui, tôt ou tard, détiendra les actions d'Asbestos Corporation?

M. BERUBE: Oui.

M. TRUDEAU: Si le gouvernement complète l'achat avant l'adoption de cette loi, elles seraient achetées pour le compte d'une société informée?

M. BERUBE: Je pense que le ministre des Finances, si je ne m'abuse, ne peut pas comme tel acheter les actions d'une entreprise si la loi ne ^{l'y} autorise pas, il faut donc que la Société nationale de l'Amiante soit créée, à ma connaissance.

M. L'ARCHEVEQUE: Il peut y avoir, entre-temps, un protocole, cependant...

M. BERUBE: Oui, c'est cela.

(fin de la conférence à 17 h 10)
